

COOPÉRATIVE D'HABITATION LEZARTS

POLITIQUE DE COMMUNICATIONS

La circulation efficace de l'information constitue un des éléments essentiels au bon fonctionnement d'une coopérative. Elle contribue au développement d'un sentiment d'appartenance de ses membres et permet la prise de décisions éclairées.

La Coopérative d'habitation Lezarts dispose de plusieurs moyens de communication qui permettent la diffusion de l'information auprès de ses membres.

La gestion de ces outils relève des différentes équipes de travail qui en sont responsables :

Conseil d'administration :

L'assemblée générale annuelle et les assemblées générales extraordinaires, auxquelles sont tenus d'assister tous les membres de la coopérative, représentent des occasions privilégiées de diffusion d'information et de prise de décisions.

Les sondages et les consultations permettent, au besoin, aux membres de s'exprimer sur différents sujets relatifs à la vie coopérative.

Les réunions d'équipe de travail permettent aux membres de se réunir et de partager l'information sur des sujets spécifiques de la vie coopérative. Il relève de chaque administrateur de convoquer, au besoin, une réunion de son équipe.

Équipe secrétariat :

Le cahier de membre, dont chaque membre possède un exemplaire, est mis à jour annuellement par l'équipe secrétariat. Il contient les politiques, les procédures et les règlements adoptés par l'assemblée ainsi que des documents utiles concernant le fonctionnement de la coopérative.

Les **procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires et annuelles** sont rédigés par l'équipe secrétariat. Ces documents représentent une source d'information importante pour les membres de la coopérative.

Équipe communication :

Le bulletin Info-membre est distribué hebdomadairement à tous les membres de la coopérative par courriel. Il permet, entre autres, de diffuser de l'information sur les décisions et les travaux du conseil d'administration, les projets et les réalisations des différentes équipes, les activités de La Chaufferie et des membres de la coopérative, etc. Des renseignements concernant tout autre sujet susceptible d'intéresser les membres peuvent également être diffusés dans le bulletin (vie de quartier, absences, événements divers, etc.).

La Coopérative d'habitation Lezarts et La Chaufferie disposent d'un **site Web** divisé en deux sections distinctes. La mise à jour du site est sous la responsabilité de l'équipe communication, en collaboration avec l'équipe artistique. Chaque membre de la coopérative dispose d'une page sur le site qui peut faire l'objet d'une mise à jour en tout temps, sur demande.

Lorsqu'un administrateur le juge nécessaire, les membres peuvent également être avisés **par téléphone** de toute situation qui demande une action immédiate ou une attention particulière.

La coopérative dispose d'une **liste d'envoi officielle** pour diffuser de l'information par courriel (sélection de nouveaux membres, envoi de communiqués, etc.).

L'information destinée au public externe peut également être diffusée par le biais des **médias sociaux**, gérés par l'équipe Communication. (Facebook)

Autres outils disponibles pour les équipes de travail :

Les équipes de travail de la coopérative peuvent, au besoin, utiliser les **tableaux d'affichage** prévus à cet effet, dans l'entrée de la coopérative. L'information peut également, si nécessaire, être distribuée dans les **boîtes aux lettres des membres**.

Éthique :

Tout renseignement de nature personnelle ou professionnelle concernant un membre ne pourra être diffusé sans son accord. L'information affichée sur les tableaux de l'entrée répond également à cette règle.

Utilisation du logo de la coopérative

Tout membre de la coopérative peut, s'il le veut, utiliser le logo de la coopérative lors d'événements auxquels il participe en tant qu'artiste. Un membre réalisant un projet artistique au sein de la coopérative se doit d'utiliser le logo de la coopérative dans ses outils de diffusion.

Utilisation du logo de La Chaufferie

Aucun membre de la coopérative ne peut utiliser le logo de La Chaufferie en dehors des activités artistiques cautionnées par le volet artistique.

Le logo doit être utilisé lorsqu'un membre réalise un projet artistique dans le cadre des activités de La Chaufferie, particulièrement dans ses outils de diffusion.

Utilisation de la liste officielle d'envoi de la coopérative

La liste officielle d'envoi est utilisée prioritairement pour faire la promotion et la diffusion des activités de la coopérative et de La Chaufferie. Elle peut, selon les circonstances, également être utilisée dans le cadre d'activités cautionnées par les deux organismes. Dans tous les cas, l'information autorisée à être diffusée doit être transmise, dans des délais raisonnables, au responsable des envois. En cas de litige ou de doute, la décision de diffuser ou non l'information appartient au conseil d'administration. Cet élément de la politique vise à limiter un usage excessif de la liste et à éviter que les personnes qui y sont inscrites reçoivent trop de courriels.

La mise à jour de la liste officielle relève de l'équipe de communication de la coopérative.

Adoptée à l'assemblée générale extraordinaire, le lundi 8 avril 2002

Modifiée à l'assemblée générale extraordinaire, 15 décembre 2016